

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Description générale de TOURING Mobile Check.

Le TOURING Mobile Check de TOURING SA est un outil qui permet de connaître l'état technique global d'un véhicule. Le TOURING Mobile Check est réalisé selon un protocole de diagnostic fixe, moyennant paiement. Lors de l'exécution de ce protocole, il est tenu compte des besoins du consommateur, des possibilités technologiques, du temps et des frais qui s'y rapportent. Ainsi en principe, les pièces de rechange, revêtements, sièges et banquettes ne sont pas démontés ou soumis à des tests de résistance. Dans la mesure du possible, ils subissent un contrôle visuel et leur fonctionnement est vérifié à l'aide des moyens techniques disponibles pour ce faire. Le consommateur du TOURING Mobile Check doit donner accès au véhicule à l'inspecteur, à un endroit et à un moment préalablement déterminés. La certification d'un véhicule est une constatation de l'état technique à un moment déterminé. Il s'agit donc d'un instantané, pour autant que cet état technique puisse être constaté à l'aide du protocole Mobile Check. TOURING ne peut, indépendamment du contenu du rapport de diagnostic, être tenu responsable du bon fonctionnement du véhicule (de pièces) après le Mobile Check. Les vices et imperfections constatés doivent être réparés avant que le véhicule puisse faire l'objet d'un éventuel nouveau Mobile Check.

2. Services de diagnostics proposés

2.1. TOURING Full Mobile Check: ce service se compose d'une inspection visuelle du véhicule par un inspecteur mandaté, en ce compris un contrôle de 250 points dont les détails et les remarques seront mentionnés dans un rapport de diagnostic. Le Full Mobile Check comprend aussi un « trajet test » pour lequel le véhicule doit donc contenir l'ensemble des documents légaux qui permettent de rouler sur la voie publique. Ce trajet d'essai a lieu dans les environs immédiats du lieu où est effectué le Full Mobile Check. L'inspecteur de TOURING n'effectuera pas de trajet d'essai s'il / elle constate que le véhicule n'est pas sûr ou n'est pas en état de rouler sur la voie publique. Au terme du Full Mobile Check, le consommateur reçoit un rapport de diagnostic étendu, avec une photo du véhicule et une évaluation de qualité sur la base d'une cotation avec étoiles. La signification de la cotation par étoiles est mentionnée sur le rapport de diagnostic étendu.

2.2. Summer/Winter Check et checks réalisés en collaboration avec le consommateur (appelés ci-après "check"): ces services se composent d'une inspection visuelle du véhicule par un inspecteur mandaté par TOURING, en ce compris un contrôle d'un nombre limité de points dont les détails et les remarques seront mentionnés dans un rapport de diagnostic spécifique qui est remis au consommateur à la fin du check.

2.3. TOURING quality label : l'évaluation de la qualité TOURING et la cotation du véhicule par 1, 3 ou 5 étoiles sont uniquement donnés si le véhicule répond aux conditions suivantes:

- la présence d'un livret d'entretien correctement complété ou d'un historique traçable sur la base de factures (clients professionnels/sociétés de leasing /...);
- le kilométrage du véhicule n'est pas supérieur à 150.000 km;
- le véhicule n'a jamais été impliqué dans un accident grave et n'a jamais subi de travail de carrosserie important;
- le véhicule a subi le TOURING Mobile Check sur 250 points et a reçu un rapport de diagnostic favorable.

2.4. Fleet check-up: ce contrôle se compose d'une inspection de 140 points du véhicule par un inspecteur mandaté par TOURING ou par un garage agréé. Les détails de cette inspection et les remarques seront mentionnés dans un rapport de diagnostic spécifique qui sera remis au client à la fin du fleet check-up par l'agent TOURING ou par le garage agréé.

2.5. Security Check

Après un tour d'essai avec le véhicule, le patrouilleur de Touring se penche sur une série de points liés à la sécurité. Ce trajet d'essai pour lequel le véhicule doit donc contenir l'ensemble des documents légaux qui permettent de rouler sur la voie publique a lieu dans les environs immédiats du lieu où est effectué le Security Check. L'inspecteur de TOURING n'effectuera pas de trajet d'essai s'il/elle constate que le véhicule n'est pas sûr ou n'est pas en état de rouler sur la voie publique. Pendant et après son tour d'essai, le patrouilleur vérifiera toujours 60 points liés à la sécurité pour peu que ces derniers soient d'application pour le véhicule contrôlé. Ensuite il entamera une série de contrôles supplémentaires dont le nombre peut varier en fonction de ce qu'il aura remarqué durant son tour d'essai. Au terme du Security Check, le consommateur reçoit un rapport écrit qui reprend l'évaluation des points contrôlés.

2.5 Motor Check

Après un tour d'essai avec le véhicule, le patrouilleur de Touring se penche sur une série de points liés au moteur du véhicule. Ce trajet d'essai pour lequel le véhicule doit donc contenir l'ensemble des documents légaux qui

permettent de rouler sur la voie publique a lieu dans les environs immédiats du lieu où est effectué le Motor Check. L'inspecteur de TOURING n'effectuera pas de trajet d'essai s'il/elle constate que le véhicule n'est pas sûr ou n'est pas en état de rouler sur la voie publique. Pendant et après son tour d'essai, le patrouilleur vérifiera toujours 24 points liés au moteur pour peu que ces derniers soient d'application pour le véhicule contrôlé. Ensuite il entamera une série de contrôles supplémentaire dont le nombre peut varier en fonction de ce qu'il aura remarqué durant son tour d'essai. Au terme du Motor Check, le consommateur reçoit un rapport écrit qui reprend l'évaluation des points contrôlés

3. Qu'est-ce qui n'est pas compris dans le TOURING Mobile Check

Le TOURING Mobile Check ne comprend pas l'inspection de points qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de diagnostic. Le TOURING Mobile Check n'apporte aucune garantie pour ce qui est des dommages et vices éventuels au véhicule qui pourraient se produire à l'avenir sur le véhicule. Le TOURING Mobile Check ne donne aucune indication sur l'exactitude du kilométrage du véhicule. Le TOURING Mobile Check ne se prononce en aucun cas sur l'utilisation et la durabilité actuelles et futures du véhicule. TOURING peut uniquement donner une évaluation globale du fonctionnement des systèmes de bord modernes et technologiques du véhicule et ne peut donc donner aucune confirmation détaillée si les prestations de ces systèmes sont conformes aux spécifications du constructeur.

Le Mobile Check ne donne aucune garantie sur la présence de pièces de rechange originales ou non originale du véhicule et n'apporte par ailleurs aucune garantie pour ce qui est de l'authenticité des documents de bord du véhicule légalement obligatoires. Pendant le trajet d'essai, aucune évaluation n'a lieu au-delà des vitesses légales autorisées. TOURING ne peut donc être tenue responsable de toute imperfection qui pourrait se manifester au-delà de ces vitesses.

Le TOURING Mobile Check ne donne aucune garantie que le véhicule sera accepté s'il est présenté au contrôle technique légalement obligatoire.

4. Responsabilité de TOURING

Le TOURING Mobile Check comprend une obligation de moyen et ne peut décrire ou identifier que des vices et imperfections qui peuvent raisonnablement être découverts et constatés lors d'un contrôle visuel externe du véhicule au moment du Mobile Check.

TOURING ne peut à aucun moment être tenu responsable de la présence de vices cachés ou d'imperfections invisibles qui n'entrent pas dans le cadre du Mobile Check, ni des vices et imperfections qui apparaissent après la date du Mobile Check. Pendant le trajet d'essai, TOURING ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de dommage du contenu du véhicule qui doit être inspecté.

TOURING n'acceptera jamais aucune responsabilité en cas de litige qui surgirait entre le consommateur du Mobile Check et l'acheteur(s) ou vendeur(s) du véhicule contrôlé.

TOURING ne peut être tenu responsable de la non exécution de tout ou partie du Mobile Check lorsque cette non exécution est provoquée par des circonstances qui échappent au contrôle et à la responsabilité de TOURING.

5. Plaintes

Toute plainte relative au Mobile Check peut être envoyée au service TOURING Mobile Check, Rue de la loi 44 à 1040 Bruxelles dans un délai de 10 jours à compter de l'exécution d'un Mobile Check.

En cas de litige, les tribunaux belges sont seuls compétents.